

## INTRODUCTION

### 1. PROBLEMATIQUE

Une des missions essentielles de la Banque Centrale du Congo consiste à assurer la stabilité de la monnaie nationale, notamment par rapport aux devises étrangères<sup>1</sup>.

Chaque jour la Banque Centrale Congolaise, Institut d'Emission, publie via les médias le taux de change de la monnaie nationale, le franc congolais par rapport aux devises qui sont utilisées dans les milieux d'affaires de Kinshasa. Pour la présente étude nous avons retenu les opérations de cambistes, les messageries financières, ainsi que les micros finances prestant à Kinshasa. Parmi ces devises nous citons, le dollar américain, l'euro, le franc CFA...

La réalité sur terrain se manifeste par l'existence de deux taux différents dont l'un publié par la BCC et l'autre informel. Dans le premier cas il s'agit du taux de la Banque Centrale appliqué par les banques commerciales, et opérateurs économiques qui opèrent dans le secteur officiel, tandis que le taux du marché parallèle est appliqué par les agents économiques qui opèrent sur cet espace informel. C'est souvent ce taux qui appliqué parfois par les cambistes, les messageries financières ainsi que les micros finances.

Face à cette situation, la presse, conformément à sa mission traditionnelle qui consiste à informer, former et divertir, ne cesse de publier l'évolution journalière du taux de change officiel, de la monnaie, face aux devises étrangères qui circulent sur notre espace économique.

---

<sup>1</sup> Loi n°005/2002 du 07 mai relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo

Dans sa manifestation, cette communication est supposée produire de l'information pour le développement des activités économiques de la société. Notre problème général de recherche réside dans le fait que les milieux d'affaires de Kinshasa en particulier les cambistes, les messageries financières, et les micros finances, n'arrivent pas à appliquer le taux de change fixé par la banque centrale. Cependant, à travers les médias audiovisuels, la Banque centrale s'efforce à diffuser de façon journalière des messages qui déterminent les taux arrêtés par sa politique monétaire et qui sont estimés rationnels au fonctionnement de l'Economie. Malheureusement, en pratique, le taux parallèle semble prendre de l'ampleur en lieu et place du taux de la Banque Centrale. Interrogé à ce sujet, Kasongo Bruno, cambiste dans les milieux de change dit « le château » soutient que le non respect du taux officiel de la banque centrale se justifie par plusieurs facteurs dont celui relatif à la forte demande des devises par les opérateurs économiques importateurs qui ont urgemment besoin des devises pour effectuer leurs paiements en devise.<sup>2</sup>

Pour sa part Kayembe wa Kayembe, Directeur de la politique monétaire de la Banque centrale estime que les agents économiques, en particulier les cambistes, les messageries financières, et les micros finances sont dictés par la recherche des profits, la rapidité de leurs affaires. Ceux de mauvaise foi, animés par l'absence de l'amour du pays violent les lois du pays et se déversent vers le taux parallèle pour satisfaire leurs intérêts mercantilistes.<sup>3</sup>

Des études antérieures menées à l'IFASIC ont traité de cette question de communication. Parmi elles nous avons pu retenir le travail réalisé en 2002 par Eric Izami Bowanzale sous l'intitulé : « L'apport de la communication dans l'amélioration des attitudes et

---

<sup>2</sup> KASONGO, Bruno, *cambiste chez le château*, entretien du 23/05/2011 à Kinshasa

<sup>3</sup> KAYEMBE WA KAYEMBE, (Directeur général de la politique monétaire de la RDC), entretien du 31/07/2011 à Kinshasa

comportements des contribuables. Cas de la Direction Générale de contribution »<sup>4</sup>.

L'auteur est parti de la question de recherche ci-après : le budget de l'Etat, exercice 2002 prévoit des impôts directs et indirects. Selon vraisemblance, le montant ne sera pas atteint (161 milliards 903 millions de franc congolais). Cette attitude (comportement) n'est-elle pas due au déficit de communication entre l'administration fiscale et les contribuables selon les objectifs et le bien fondé du fisc ? A travers ce questionnement, Izami Bowanzale, voulait en fait savoir les éléments à la base du déficit communicationnel entre l'administration fiscale et les contribuables.

Dans son hypothèse, l'auteur estime qu'il faudrait une bonne pédagogie imprégnée d'une communication susceptible de cerner les réalités environnementales de notre pays, pour que les attitudes et comportements des contribuables soient favorables au Fisc. Le constat général de l'auteur est que la communication demeure le point focal de l'éducation des masses au paiement de l'impôt, principale source des recettes de l'Etat.

Quant à notre étude, sa spécificité se fonde sur le fait qu'elle se préoccupe de la communication de la Banque centrale sur le taux de change. Cas du franc congolais.

Elle se résume dans la question principale suivante : Quelle influence la publication du taux de change journalier par la BCC exerce-t-elle sur les milieux d'affaires du Kinshasa en particulier les cambistes, les messageries financières et les micros finances ?

---

<sup>4</sup> IZAMI BOWANZALE, E., *L'apport de la communication dans l'amélioration des attitudes et comportements des contribuables. Cas de la Direction Générale de contribution*, TFC IFASIC, Kinshasa, 2007

## **2. HYPOTHESE**

La publication du taux de change journalier par la BCC n'exerce pas toujours une influence positive sur les opérateurs économiques car, pour des raisons purement mercantilistes, le jeu d'intérêt et la recherche primordiale d'un but lucratif sont comptés parmi les facteurs qui amènent les cambistes parfois à ne pas appliquer le taux officiel publié par la BCC.

## **3. METHODOLOGIE ET TECHNIQUES**

La méthode est une procédure scientifique qui permet de démontrer une réalité.<sup>5</sup>

Pour élaborer ce travail, nous avons recouru aux méthodes descriptive et analytique. La première nous aide à décrire le fonctionnement du système bancaire ou monétaire de la République Démocratique du Congo ainsi que les concepts essentiels de notre étude. La seconde nous aide à analyser la pratique de la communication de la banque sur le taux de change. Les deux méthodes sont appuyées par les techniques documentaires et d'entretien.

## **4. INTERET DU SUJET**

Pour les responsables de la Banque Centrale, ce travail permet de connaître les facteurs qui font que les milieux d'affaires de Kinshasa à savoir les cambistes et les micros finances n'appliquent pas toujours le taux officiels. Ceci, pour les aider à prendre des mesures correctives au niveau de la communication.

Sur le plan scientifique, nous introduisons des informations complémentaires sur la communication de la banque centrale face à l'application du taux de change du FC. Nous ouvrons ainsi de

---

<sup>5</sup> GRAWITZ, M, *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1971, p.47

nouvelles pistes de recherche future mais avec d'autres orientations. C'est pourquoi, ce travail intéresse les chercheurs en journalisme, économie, communication, en économie bancaire, les bibliothèques et centres de documentation.

Pour nous même, ce travail nous aide à imprégner des réalités sur la fixation du taux de change et les contraintes liées à son application par les agents économiques de la République Démocratique du Congo en général et ceux de Kinshasa en particuliers.

## **5. DELIMITATION**

Compte tenu de l'abondance de la matière, le travail se limite sur l'influence de la publication du taux de change du Franc Congolais par la BCC sur les opérations commerciales. Cas des cambistes de micro finance et messagerie financière. Le champ d'investigation spatiale est la ville province de Kinshasa. Dans le temps, notre recherche couvre la période allant d'octobre 2010 à Août 2011. Cet espace temporel coïncide avec l'année académique en cours.

## **6. CANEVAS DU TRAVAIL**

Outre l'introduction et la conclusion, notre travail comprend trois chapitres. Le premier traite des concepts de base. Le deuxième présente la banque centrale et la monnaie FC, le troisième qui est le dernier analyse l'influence des messages de la Banque centrale sur le taux de change auprès des cambistes et micro finance.

## CHAPITRE I : CONCEPTS DE BASE ET CADRE THEORIQUE

Le premier chapitre comprend deux sections, la première traite du cadre conceptuel alors que la seconde circonscrit notre cadre théorique de référence.

### Section 1. Cadre conceptuel (concept de base)

Les concepts de base qui font l'objet d'étude dans ce chapitre premier sont :

- Communication
- Franc Congolais
- Taux de change
- Opérations Commerciales et financières

#### Notions générales sur la communication

Dans la présente section, il sera question d'épingler les quelques définitions du concept communication. Nous donnerons aussi le schéma, la typologie ainsi que les différentes fonctions de la communication.

### I.1. Généralités

#### *a) Historique, Etymologie et Définition*

Le terme communication apparaît pour la toute première fois dans le traité de Strasbourg en 842<sup>6</sup>.

Depuis lors, il est entré dans la langue française. Il est proche de « communion », « partager », « participation ».

Etymologiquement, le mot communication vient du verbe latin « communicare » qui signifie partager, mettre en commun, rendre commun ou être en relation avec.

---

<sup>6</sup> EKAMBO DUASENGE (J.C), *Information et communication*, cours de 2<sup>ème</sup> graduat, IFASIC, Kinshasa, 2009-2010

## b) *Definition*

De ce qui précède, la communication est le fait d'établir une relation avec autrui. C'est un acte qui suppose un échange permettant la transmission d'un message de façon réciproque. En principe, il doit y avoir un aller retour entre l'émetteur et le récepteur.

Il sied d'ailleurs de noter que le concept communication fait partie de ces notions qui possèdent une extension très grande que nul ne peut prétendre limiter car chaque doctrinaire tente de la définir à sa manière mais il existe tout de même des points communs dans leurs différentes définitions.

Carl Hovland définit la communication comme un processus selon lequel un individu x (émetteur) transmet des symboles verbaux (stimulus) ou non à un individu y (récepteur), en vue de modifier son comportement.<sup>7</sup>

Selon Daniel Friedman, la communication est toute transmission entre un émetteur et un récepteur<sup>8</sup>.

Pour Rémy Reiffel, la communication est ce qui permet d'établir une relation entre des personnes, des objets ou un entre des personnes et des objets.<sup>9</sup>

Abraham Moles, la définit comme l'action de faire participer un individu ou un organisme situé à une époque x à un point R, aux expériences stimulus de l'environnement situé à un autre lieu E, en utilisant les éléments de connaissances qu'ils ont en commun.<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> Carl Hovland, cité par EKAMBO DUASENGE (JC), *Théories de la communication*, cours de 3<sup>ème</sup> graduat, IFASIC, Kinshasa, 2010-2011

<sup>8</sup> Daniel Friedman, cité par EKAMBO DUASENGE (JC), *op.cit*

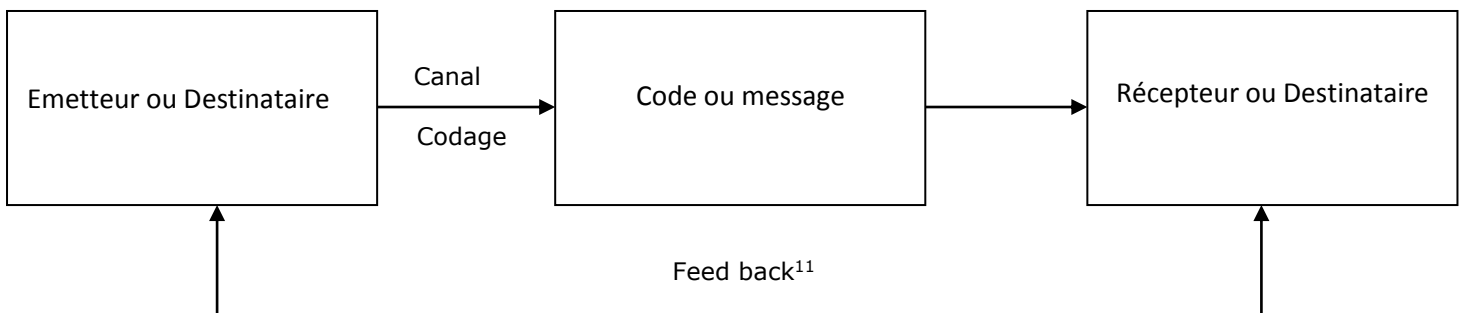
<sup>9</sup> Rémy REIFFEL, *Dictionnaire critique de la communication*, tome 2, Larousse, 1993, p.1109

<sup>10</sup> Moles, D, *Théorie structurale de la communication et société*, éd. Masson, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, 1981, p.8

A notre avis la définition la plus simple est la suivante : la communication est l'échange des informations (messages) de toute nature d'un Emetteur ou point de départ vers un point d'arrivée (Récepteur) à travers un canal verbal ou non en vue d'influencer le comportement du destinataire.

## I.2. Schéma de la communication

Pour mieux saisir la notion de communication en dépit de ses multiples définitions, il est aisé de le situer dans un schéma, lequel nous permet d'expliquer le rôle que joue chacun des acteurs et facteurs en présence.



Ce schéma s'applique comme suit :

Dans le mécanisme de la communication, un Emetteur envoie un message à un récepteur par l'intermédiaire d'un canal tout en cherchant à produire des effets. Selon Harold Lass weell, le processus de communication se réduit aux cinq questions suivantes : Qui di quoi ?, Comment, A quel effet ? A qui ?

- La question qui renvoie à l'émetteur et à l'étude de facteurs qui motive l'acte de communication. IL peut s'agir d'un seul individu que d'un groupe d'individu. Elle

<sup>11</sup> MBELOLO Ya MPIKU, Expression orale et écrit, cours de premier graduat, IFASIC, Kinshasa, 2008-2009



conduit donc à analyser le statut, le profil et le rôle de ceux qu'on appelle aujourd'hui les communicateurs.

- La question dit quoi? Se rapporte au message proprement dit c'est-à-dire l'analyse du contenu.
- La question comment ? se rapporte aux médias (presse – écrite, radio, télévision, etc.) en tant que canal que canal de transmission de message mais aussi à tout autre canal verbal ou non verbal.
- La question à qui ? correspond au récepteur des messages. C'est le récepteur ou encore le destinataire qui reçoit le message provenant du destinataire.
- La question avec quel effet ? ramène aux répercussions ou à l'influence sur le récepteur.

### **I.3. Typologie de la communication**

Dans notre vie de tous les jours, nous constatons que la communication revêt plusieurs types, selon l'interlocuteur avec qui l'on communique.

Ainsi, d'après Remy Reiffel, il existe plusieurs types de communication. Il s'agit notamment de la communication verbale, non verbale, la communication intra personnelle, interpersonnelle, la communication de groupe, la communication de masse, la communication médiatisée.<sup>12</sup>

#### *a) La Communication non verbal*

Comme son nom l'indique, ce type de communication repose essentiellement sur des gestes, des mimiques qui traduisent nos émotions et non réactions.

Les sourires, les grimaces, les regards, les postures, les applaudissements, font partie de ce type de communication.

---

<sup>12</sup> Reiffel, op.cit, p.1171

Le cas illustratif de cette forme de communication est bien exprimé ou ressortie dans des spectacles culturels ou sportifs où les différents spectateurs expriment, à travers leurs faits et gestes, leurs émotions et leurs réactions.

Nancy Van PELT indique que la communication non verbale est plus expressive que les mots<sup>13</sup>.

Ce chercheur soutient parfois le langage du corps permet de connaître avec plus d'exactitude le contenu de messages au delà de mots.

Les paroles peuvent paraître vrai, mais être contredites par nos gestes. Par exemple le fait de dire à quelqu'un: « Non, je suis fâché contre toi! » tout en donnant un coup de poing sur la table. PELT poursuit avec ce deuxième exemple, (Mais bien sur que je t'écoute », tandis qu'on ne quitte pas des yeux son téléviseur et qu'on ne regarde pas son interlocuteur.

VAN PELT considère que par ailleurs que la communication non verbale s'opère à trois niveaux:

a. *Le langage corporel:*

- Les positions corporelles:

Les épaules tombantes peuvent exprimer le découragement, s'enfoncer dans un fauteuil révèle un manque d'intérêt, se soutenir la tête avec les mains est signe d'espoir, le haussement des, épaules indique: «je ne sais pas, et cela ne m'intéresse pas »; s'asseoir en position rigide révèle la tension, les bras croisés expriment une attitude des défis.

---

<sup>13</sup> Van PELT (N), *Vivez et communiquez*, éd. Safeliz, Madrid, 1997, p.48-49

- Les expressions faciales

Constituent les messages silencieux les plus incisifs. Les yeux produisent les mouvements faciaux les plus expressifs. Un clin d'œil rapide adressé à la personne aimée peut être expressif qu'une multitude de déclarations verbales. On peut dire avec les yeux: « je ne m'intéresse pas à toi », ou « tu es important pour moi ». D'autres expressions faciales traduisent de messages importants. Hausser les sourcils, tordre la bouche, faire la moue, etc. Un sourire manifeste la tendresse et le bonheur.

Le froncement de sourcils, le grincement de dents expriment le mécontentement ou la contrariété.

*b) La voie constitue le deuxième niveau*

Le ton et la voie traduisent nos émotions. Soit la joie, soit la tristesse, soit le regret, soit la colère, soit la détermination, soit le découragement... Enfin, il y a des indicateurs émotionnels.

*C) La communication intra personnelle*

Ce type de communication ne concerne qu'une seule personne. La personne soliloque, c'est-à-dire se parle à elle-même. Elle peut être soit verbale, soit non verbale.

Cet aspect *du* phénomène de communication est difficile à étudier puisqu'il n'est pas exprimé et demeure latent. Son étude est l'apanage de psycho analystes

*d) La communication interpersonnelle*

Celle-ci implique au minimum deux personnes qui échangent des propos. Ce type de communication s'applique donc à une communication entre un petit nombre d'individus dans des situations variées (en face à face ou en cercle restreint).

L'intensité de cette communication est la résultante de liens entre les personnes, c'est-à-dire que plus le lien entre les personnes, est étroit plus la communication sera intense.

Le point commun entre la communication intra-personnelle et la communication interpersonnelle réside au fait qu'elles sont toutes les deux limitées aux personnes et ne font pas intervenir à ce stade du moins, un quelconque support de communication<sup>14</sup>.

Leur étude est davantage du ressort de la psychologie que celui de médias.

#### *e) La communication de groupe*

La communication de groupe est un type de communication interpersonnelle qui s'étend à un nombre plus important de personnes. Il peut s'agir d'une réunion de travail entre collègues de bureau, un dialogue entre professeurs avec ses amitiés...

Ce type de communication est très souvent étudié par des psychologues qui s'intéressent aux relations d'autorité d'obéissance, au sentiment d'amitié ou d'antipathie<sup>15</sup>

Elle concerne de près le domaine des médias puisque de nombreux chercheurs ont cherché à rendre compte de la manière dont la radio ou la télévision pouvait influencer sur le comportement des individus ou d'une organisation.

Il est dans ce cas très précieux de savoir comment se forment les liens entre les individus rassemblés dans une petite collectivité.

#### *f) La communication médiatisée*

Elle est constituée par le processus qui permet à un émetteur ou plus, ou plus encore un émetteur collectif de diffuser des messages au moyen d'un dispositif technique (texte imprimé, écran, micro, etc.) vers un ou plusieurs récepteurs.

Dans cette acception, « le médiatisée » veut dire qu'on se sert d'un instrument de médiation, c'est-à-dire d'un outil technologique donné.

---

<sup>14</sup> MUPAPA Say (M), *Psychologie sociale*, Cours de 2<sup>ème</sup> graduat, IFASIC, Kinshasa, 2008-2009

<sup>15</sup> *Idem*

### *g) La communication de masse*

Elle se veut un processus par lequel des communicateurs professionnels utilisent un support pour diffuser de messages de manière ample, rapide et continue afin de toucher une large audience.

Cette communication présente un certain nombre de caractéristiques, supplémentaires par rapport à la communication de groupe.

Du côté de l'émetteur, il faut non seulement qu'il ait de professionnels de la communication mais que ceux-ci aient aussi un accès privilégié à l'information, disposent de moyens organisationnels et économiques (un groupe de presse, une chaîne de télévisions, ...) et des machines à communiquer (caméra, studios, imprimeries).

Du côté de récepteurs, il faut que l'audience soit composée d'un grand nombre de gens. Ils peuvent être une centaine, quelques milliers, quelques millions et ne connaissent pas. Ils doivent être géographiquement dispersés tant au niveau international, régional, national que social et que la diffusion de messages soit aléatoire.

Au regard de ce qui précède, la communication de masse est donc un type de communication médiatisée.

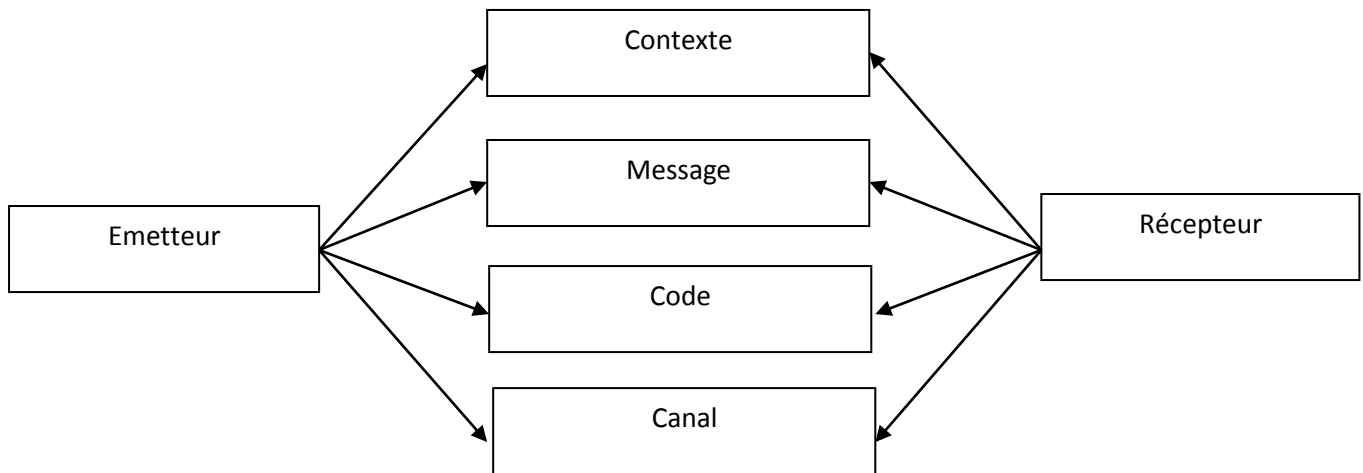
#### **1.1.4. Fonctions de la communication**

La communication est un instrument de base pour les relations humaines. Car elle est axée sur la réciprocité des interlocuteurs. Communiquer est une opération difficile et complexe dont il faut connaître les règles pour tisser les relations connectées avec les autres. La vie n'aurait pas de sens sans communication. Elle est le pilier de la vie sociale.

Tout processus de communication comporte toujours ces éléments: émetteur, récepteur, message, code, instrument.

JAKOBSON met au point un schéma de la communication linguistique qui comporte 6 facteurs fondamentaux dans un

processus de communication<sup>16</sup> comme *nous venons* de le signaler ci-haut:



A chacun de ces six facteurs, Jakobson attache une fonction.

-La fonction émotive exprime le locuteur. Par elle «je» du Je du locuteur exprime ce qu'il ressent à l'égard du message et il donne ou veut donner l'expression de son émotion.

-La fonction conative ou dénotative oriente le message vers le destinataire. C'est en quelque sorte une invitation à agir, à répondre à une question à exécuter un ordre. Ici JAKOBSON définit les relations entre le message et le destinataire en se fondant sur le principe selon lequel ('Toute communication a pour but d'obtenir une réaction du récepteur »).

-La fonction phatique concerne le canal dans le processus de la communication.

-La fonction métalinguistique est mise en branle lorsque le locuteur éprouve le besoin de contrôler si son auditeur et lui utilisent le même code et lorsque ce code

<sup>16</sup> LUKUNKU, MULAMBA, Vincent, *Linguistique Générale*, Cours de I graduat, IFASIC, Kinshasa, 2008-2009.

A chacun de ces six facteurs, JAKOBSON attache une fonction doit être explicité pour assurer, le bon fonctionnement de la communication, chaque fois qu'il faut que le langage serve à s'exprimer lui-même.

-La fonction référentielle (ou cognitive) met d'abord l'accent sur le contexte référentiel, il est important que le locuteur et le récepteur parlent de la même chose, d'un même sujet de conversation afin de bien se comprendre.

-La fonction politique met en évidence la valeur ou l'esthétique du message pour lui-même, non plus d'abord le message pour marier le beau ou l'agréable à l'utile.

Les fonctions de la communication dérivées de la communication selon EKAMBO DUASENGE, sont les suivantes:

### **1. La fonction d'information**

Il s'agira pour l'émetteur de stocker, rassembler, traiter et diffuser les nouvelles, les données, les faits nécessaires pour comprendre de manière intelligente et incertitude les situations individuelles ou collectives.

### **2. La fonction de socialisation**

La communication permet à tout individu de s'intégrer dans la communauté.

### **3. La fonction de dialogue**

Ici la communication a pour but de présenter et d'échanger les éléments d'informations disponibles pour faciliter et mettre au clair les points de vue sur les questions du public.

### **4. La fonction de motivation**

La communication a pour objectif de promouvoir les choix personnels et les aspirations individuelles afin de stimuler les activités individuelles ou collectives et d'orienter la réalisation d'objectifs communs.

## **5. La fonction de promotion culturelle**

La communication permet la diffusion des œuvres artisanales et culturelles pour présenter l'héritage du passé.

## **6. La fonction de l'éducation**

Cette fonction consiste à transmettre les connaissances contribuant à la mise en œuvre des moyens assurant le développement des facultés physiques, morales et intellectuelles d'un être humain à la formation du caractère à l'acquisition des compétences et des aptitudes à toutes les périodes de la vie.

### **1.1.5. Processus de communication**

Le processus ou l'acte de communication est construit à ses facteurs que nous énumérons ci-dessous:

- L'émetteur: est la personne qui transmet le message ou l'information au destinataire. li est l'encodeur du message.
- Le Récepteur est le pôle ou le point d'arrivée du message. C'est le décodeur du message
- Le code est la manière dont le message est présenté. Il peut s'agir des mots, ds écrits, des gestes...
- Le message est le contenu, la matière, l'objet véhiculé.
- Le canal est le véhicule, le support à travers lequel le message est transmis de l'émetteur vers le récepteur
- Le contexte est la circonstance, les conditions par laquelle les messages sont véhiculés.

### **1.1.6. Déficit informationnel**

Le déficit informationnel traduit l'insuffisance ou la faiblesse de faits à produire sur un phénomène. Lorsque les informations à fournir ne sont pas satisfaisantes et laissent surgir un manque de connaissance sur le phénomène, il y a déficit d'information. Il est le résultat d'une communication non permanente entre l'émetteur et le récepteur.



## 1.2. NOTION SUR LE TAUX DE CHANGE

### 1.2.1. Définition

Le taux de change est une notion qui trouve son origine dans la conversion de deux monnaies dont l'une est dite nationale et l'autre est prise pour monnaie étrangère.

La monnaie nationale est celle qui a un cours légal dans un espace national. Elle exerce les fonctions monétaires d'intermédiaire de change, de numération et de réserve de valeur<sup>17</sup>.

La devise est la monnaie étrangère et est considérée comme actif non monétaire ou actif réel dans un espace national où il existe déjà une monnaie à cours légal.

Pour la RDC, le FC est une monnaie nationale alors que les dollars, l'Euro, le FCFA, le FC Suisse, le livre Sterling, ... sont des devises.

De ce qui précède, le taux de change est le prix de la monnaie nationale en devise (monnaie étrangère). L'opération de conversion d'une monnaie en devise se fait grâce à un rapport que nous appelons le taux de change.

### 1.2.2. Expression du Taux de Change

Le taux de change permet de convertir la monnaie en devise. Son expression peut s'effectuer de deux manières:

- Soit au certain
- Ou encore à l'incertain.

L'expression « au certain » signifie que la monnaie nationale est considérée comme une marchandise dont le prix est fixé en devise. Elle s'exprime comme suit :

$$Q/1FC = ? \$ \quad R/1FC = \frac{1}{930} \$ FC = 0,00107527$$

---

<sup>17</sup> MABI MULUMBA, Dérivés d'une gestion prédatrice de la monnaie, Kinshasa, Lokole, 2000, p.48

L'expression à l'incertain considère par contre la devise comme une marchandise dont le prix est fixé en monnaie nationale. Dans ce cas, nous dirons :

$$Q/ 1\$ = ? \text{ FC} \quad R/ 1\$ = 930$$

Les deux expressions sont d'application sur les marchés officiels ou parallèles.

### **1.2.3. Le taux d'achat et de vente**

Le taux de change d'achat est celui qui permet au cambiste ou au banquier d'acquérir la devise du sacrifice des francs nationaux.

Par contre lorsqu'il vend la devise, il fixe un prix supérieur pour gagner un profit sur l'opération de conversion.

La banque centrale fixe journalièrement ce taux de change à l'incertain et au certain pour éviter les dérapages des agents économiques. Mais, par la pression des transactions économiques et monétaires fait que les dérapages persistent très souvent

## **1.3. Opérations commerciales et financières**

### **1.3.1. Définition**

Les opérations commerciales concernent l'ensemble des activités ou transactions qu'exercent dans leurs domaines en vue de maximiser les profits.

#### *a) Les agents économiques*

Les agents économiques sont des opérateurs qui effectuent les transactions commerciales dans un espace économique donné. Ils sont constitués de :

- Grandes, petites et moyennes entreprises : secteur commerce, transport, minier,...
- Les banques et institutions financières non bancaires : les banques de dépôt, les caisses et coopératives d'épargne, les messageries financières, les micros finances.
- Les messageries financières, bureau de change ou cambisme.

### *b) Les opérations économiques concernées*

Les opérations économiques concernées par la recherche du but lucratif ou mercantiliste sont :

- Celle du secteur financier, de transport, service, industriel.

Il s'agit de toutes transactions commerciales relevant du petit, moyen et grand commerce.

### c) Espaces ou environnements commerciaux

Les activités commerciales se déroulent dans des milieux différents : entreprises, marchés, banques, rue, débits de boissons ou terrasses, les messageries financières...

- d) Les cambistes et les Micros finances et les messageries financières

### **1° Les cambistes**

Les cambistes sont agents économiques spécialisées dans les opérations financières intermédiaires axées sur la vente et l'achat des devises en dehors du secteur bancaire.

Les cambistes opèrent dans des espaces appelés « Bureau de change ». Ils sont agréés et autorisés par la banque centrale pour exercer les opérations de convertibilité de la monnaie nationale en devise et vice-versa. Ils peuvent dans ce cas procéder par :

- L'arbitrage : les cambistes recherchent l'information sur les milieux financiers où l'offre des devises coût moins cher. Ils les acquièrent à prix bas pour les revendre plus cher là où ces mêmes devises sont rares et chères. Ceci, pour tirer des profits ;
- Le rééquilibrage du taux de change, en achetant les devises là où elles sont abondantes (à bas prix) pour les revendre là où elles sont rares (à prix élevé), les cambistes contribuent à assurer l'équilibre du taux de change.

Les principaux bureaux de change de Kinshasa sont situés :

- A la Gombe : le château aux environs de l'immeuble ex SOZACOM,
- Matonge : sur l'avenue Kanda-kanda, Oshwe,...
- Dans les différents ronds points et places commerciales de la capitale (Gambela, Kintambo magasin, super-lemba,...)

## **2° Les Micros finances**

Elles sont des institutions financières non bancaires et de proximité qui collectent de petits dépôts du public et les redistribuent sous forme de petits crédits moyennant un taux d'intérêt faible.

Les principales opérateurs de Micro finance sont : FINCA, Mutuel de crédit et d'épargne de Kinshasa (Mecrekin), coopérative d'épargne et de crédit protestante (COOPEC).

## **3° Messageries financières**

Ce sont des institutions financières non bancaires spécialisées à l'envoi et réceptions des fonds d'un endroit à l'autre, dans le territoire national ou d'un pays à l'autre. En RDC, nous citons de cas de SOFICOM, solidaire transfert, Money Gram, Western Union.

### **1.4. But mercantiliste ou lucratif**

Toute activité commerciale concernée par ses opérateurs vise le profit. Ce but est lucratif : c'est ce qui nous pousse à parler de l'objectif mercantiliste c'est-à-dire qui place la recherche de l'argent au premier plan.

A notre avis, c'est ce qui anime la plupart des milieux d'affaires commerciales et financières au lieu de respecter le taux de la banque centrale, préfèrent opérer à l'informel en appliquant le taux de change parallèle dans la plupart de leurs transactions commerciales.

## **Section 2: Cadre théorique, la communication monétaire**

Notre étude s'inscrit dans la théorie partielle des effets de Joseph Klapper.

### **2.1. Aperçu général**

L'étude des effets de la communication a accaparé la partie la plus volumineuse de recherche en communication, au point de faire croire qu'ils constituaient un objet achevé de la sociologie de Mass Media. Nous ne nous égarerons donc pas dans cette jungle de travaux parcellisés, Tout comme nous ne laisserons pas tenter par l'envie de réaliser l'inventaire des pistes explorées jusqu'ici.

Le plus important dans notre travail est de nous arrêter sur les recherches de Joseph Klapper dans son ouvrage. « The effect of Mass Communication (1960) ».

### **2.2. L'essentiel de la théorie des effets de Joseph Klapper.**

- a) La communication de masse n'est pas une cause nécessaire et suffisante pour produire des effets sur le public, donc son effet est souvent « indirect ».
- b) La communication de masse « fonctionne plutôt parmi et à travers une connexion de facteur et influence » tout comme elle ne semble être qu'une des causes déterminante pour produire, des effets parce que si les médias ne sont pas là ces causes n'auront pas d'effets.

Appliquée à notre étude, la théorie des effets nous aide à comprendre la manière dont le message de la BCC sur le taux de change influe sur les transactions commerciales et financières dans les milieux d'affaire de Kinshasa. Ce qui donne lieu à une communication monétaire financière.

La communication financière est une forme de la communication qui existe au sein de l'entreprise et dans son environnement extérieur.<sup>18</sup>

En tant que processus d'échange, de transfert, la communication financière est la transmission des informations portant sur un contenu financier ou monétaire. A ce sujet, la communication financière permet de véhiculer un contenu qui porte sur la monnaie, sur les fonds, les liquidités.

- Lorsqu'il s'agit de communiquer sur les dettes, les recettes, les résultats financiers de l'institution, celle-ci recourt à la communication financière ;
- Lorsque la banque veut communiquer sur la valeur de ses dépôts, de ses crédits, elle recourt à la communication financière ;
- De même, lorsque la Banque Centrale cherche à communiquer sur la parité, la valeur du FC, sur l'érosion monétaire, sur le taux de change, elle se sert de la communication monétaire.

## **CHAPITRE II: PRESENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO**

Ce chapitre procède à la présentation quasi-complète de la banque centrale du Congo. De par son histoire en passant par ses missions et son organisation fonctionnelle, nous avons tenté de faire un aperçu sur la BCC.

### **1. Historique de la banque centrale du Congo**

L'histoire de la Banque Centrale du Congo peut se subdiviser en 4 périodes en rapport avec l'évolution de la monnaie et celle du pays. Ces quatre périodes sont:

- La banque du Congo-belge et le privilège d'émissions
- La banque centrale du Congo-Belge et du Rwanda — Urundi
- Le conseil Monétaire de la République Démocratique du Congo;
- La banque Nationale du Congo.

#### **1.1. La Banque du Congo — Belge et le privilège d'émission**

Avant l'Etat Indépendant du Congo (EIC), il n'existait ni monnaie, ni Banque au Congo. Le troc était le seul mode d'échange dans les sociétés traditionnelles. Plus tard, il sera remplacé par un système de référence c'est-à-dire des objets auxquels on attribue le pouvoir libérateur des échanges. Il s'agit des coquilles (Nzimbu), des tissus de raphia, des métaux, du sel, etc.

L'Etat Indépendant du Congo a été créé le 26 janvier 1885, à l'issue de la conférence de Berlin en Allemagne. Sa publication est intervenue à Vivi au Bas Congo, le 1<sup>er</sup> juillet 1885. L'EIC était devenue la propriété privée de Léopold II, roi des Belges qui assurait l'administration. Le roi Léopold II émet le 27 juillet une monnaie pour l'EIC. C'est le « Franc Congolais de l'EIC ». Il s'agit des pièces de monnaie en argent et en cuivre assorties de l'effigie.

## 1.2. La banque centrale du Congo-Belge et du Rwanda-Urundi

La création d'une Banque centrale dans la colonie est le résultat des plusieurs considérations historiques.

Le développement des affaires occasionne l'installation, entre 1911 et 1951, d'autres banques commerciales de droit privé notamment la société congolaise de banque, du crédit congolais, de la Banque Nationale pour le commerce et l'industrie. Les conditions sont réunies pour un réel encadrement bancaire, ce qui oblige les autorités de l'époque à créer une structure financière et bancaire mieux adaptée aux besoins du territoire.

En outre, l'émission de la monnaie nationale est un attribut de la souveraineté et ne peut être géré par une banque privée. Ceci qui explique la nécessité de créer absolument une banque des banques pour encadrer les banques qui existent déjà. Ainsi, est créée la banque centrale du Congo-belge et du Rwanda-Urundi par le décret-loi du 30 juillet 1951. Son appellation est due aux faits suivants:

- Banque Centrale du Congo — Belge : parce qu'elle est située au Congo — Belge
- Rwanda — Urundi: ces deux pays cédés à la Belgique par l'Allemagne sont devenus ses colonies. L'administration centrale de cette banque centrale est installée à Bruxelles, en Belgique, tandis que son siège social est installé à Kinshasa, rue des aviateurs n°24 (actuel centre hospitalier de la BCC) et l'inspecteur général, à Bujumbura.

Les statuts de cette nouvelle Banque centrale sont approuvés par l'arrêté royal du 26 octobre 1951. La banque centrale du Congo — Belge et du Rwanda — Urundi est une institution du roi des Belges. Ils remplacent les différents objets jadis utilisés pour l'échange des biens et services<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> BOSENGE, MBANZE, Patrick, Pratique de la communication globale au sein de Banque Centrale, Mémoire IFASIC, Kinshasa, 2002.



Le 09 septembre 1908, l'EIC est annexé à la Belgique et devient une colonie belge sous le nom de Congo Belge. La charte coloniale du 18 octobre 1908 lui confère l'autonomie financière par rapport à la métropole et établit la séparation des patrimoines du Royaume de Belgique et du Congo-Belge. Les belges sont alors intéressés à venir exploiter la cuvette centrale plus particulièrement le bassin du Fleuve Cogo. Pour ce faire, ils doivent investir. Or, tout investissement nécessite des capitaux qui doivent être logés dans les banques de dépôts. C'est ainsi que le 11 janvier 1909, la société générale de Belgique créa une filiale au Congo — Belge, l'actuelle Banque Commerciale du Congo (BCDC). Celle-ci, à l'instar de sa société mère, était une société privée.

A partir du 15 avril 1909, un arrêté royal suspend la circulation du Franc congolais de l'EIC. Cependant, il garde son pouvoir libérateur en attendant l'émission de la nouvelle monnaie s'impose.

En 1911, le Congo Belge et la Belgique signent une convention consacrant le principe de « séparation de patrimoine » de ces deux états. La banque Nationale de Belgique se voit retirer le pouvoir d'émettre la monnaie pour la colonie. Or celle-ci n'a pas de Banque Centrale pour jouer ce rôle. Elle n'est pas non plus en mesure d'en créer immédiatement compte tenu du coût élevé de la construction d'une telle structure, de son équipement et du temps que cela peut prendre. De ce fait, la banque du Congo-Belge, qui est une banque privée déjà installée au Congo se voit attribuer le privilège d'émettre la monnaie pour la colonie. En effet, il s'agit d'un privilège reconnu à la banque du Congo — belge, car cette prérogative n'est réservée qu'à la seule Banque Centrale.

## **De droit public.**

Son capital social est de 18.000.000 francs congolais, réparti en 150.000.000 parts de 1.000 francs congolais, chacune est détenu de la manière suivante:

- 50% pour le Congo — Belge
- 10% pour le Rwanda - Urundi;
- 10% pour la Banque Nationale de Belgique.

La banque centrale du Congo-Belge et du Rwanda — Urundi est créée en 1951, mais ne sera opérationnelle qu'en 1952.

### **1.3. Le conseil monétaire de la République démocratique du Congo**

L'accession de la colonie belge à l'indépendance le 30 juin 1960, entraîne, de toute évidence, la disparition de la Banque Centrale du Congo et du Rwanda — Urundi. En date du 3 octobre 1960, le collège des commissaires généraux du Congo, sur proposition du Fonds Monétaire International, décide la création du Conseil Monétaire de la République Démocratique du Congo et ce, à cause de la carence des cadres à diriger une banque centrale à cette époque et à cause de l'instabilité politique sévissant dans le pays.

Le dit Conseil Monétaire créé fonctionne jusqu'en 1964, après la sécession katangaise. Sa mission est notamment de:

- Liquidier la Banque Centrale du Congo — Belge et du Rwanda,
- Initier les études pour la création, l'organisation et le fonctionnement de la Banque Nationale du Congo;
- Initier les études pour l'organisation du système bancaire de la République Démocratique du Congo.

En 1961, le Conseil Monétaire de la République Démocratique du Congo, autorité monétaire de l'époque, accède à l'actif et au passif de la partie congolaise de la Banque Centrale du Congo - Belge et du Rwanda - Urundi (sachant que sa participation au capital social de 50%).

#### 1.4. La Banque Nationale du Congo

La création de la Banque Nationale du Congo Belge fut consacrée par le Décret — loi du 23 février 1961. Son démarrage fut cependant retardé par la crise politique (insécurité engendrée par la sécession du Katanga qui avait sa Banque Nationale (et sa propre monnaie).

La sécession katangaise prend fin le 20 juin 1964 et deux jours après, c'est-à-dire le 22 juin 1964, la Banque Nationale du Congo émet le premier billet qui entre en circulation. La prise du pouvoir, le 24 novembre 1965, par le Lieutenant Général Joseph Désiré MOBUTU alors à la tête du Haut — Commandement Militaire a considérablement bouleversé le cours de l'histoire de la monnaie pour les années qui ont suivi.

- Le 24 juin 1967: la première monnaie: le franc congolais devient le «Zaire », et le texte constitutif de la Banque Nationale du Congo est modifié.
- Le 14 novembre 1971: la Banque Nationale du Congo devient la Banque Nationale du Zaïre, le 25 novembre 1972, c'est la philosophie du recours à l'authenticité avec le changement du Nom; de la monnaie, du pays et du fleuve;
- En 1993, le Zaïre —monnaie devient le nouveau Zaïre, ce qui entraîne une fois de plus la modification des revus consécutifs de la Banque du Zaïre;
- Le 17 mai 1997, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) prend le pouvoir: la Banque du Zaïre redevient la Banque Nationale du Congo, avec le changement de Régime politique. Mais dans le souci d'éviter la confusion avec la Banque Nationale du Congo le rebaptisent (Banque Centrale du Congo », BCC en sigle le 17 juin 1998. Ceci amènera la Banque Commerciale du Congo à modifier en sigle en BCDC (Banque Commerciale du Congo) et de laisser le sigle 8CC à la Banque Centrale du Congo.

## **1. Dispositions générales**

Au terme de la loi n° 05/2002 du 27 mai 2002 relative à la constitution à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, l'article premier stipule que la BCC est une institution de droit public, dotée de la responsabilité juridique. Au terme de l'article 4, de la loi précitée confère à la Banque Centrale du Congo à la capacité de contracter, de transiger, de compromettre, d'ester en justice, d'acquérir des biens et d'en disposer.

Avoir les biens, les revenus ainsi que les opérations et transactions de la Banque Centrale, au regard de cette loi sont exemptés tout impôt, droit et taxes perçus par le gouvernement et les collectivités locales. L'Etat congolais détient la totalité du capital de la BCC dont la hauteur ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution sont fixées par une loi.

## **2. Siège social**

La BCC a son siège social à Kinshasa, sur l'avenue Kisangani n°563, dans la commune de la Gombe. Elle peut toutefois le transférer temporairement en tout autre lieu si les circonstances l'exigent.

## **3. Objet de la Banque Centrale du Congo**

L'article 3 de la loi créant la Banque Centrale du Congo, change cette dernière à définir et à mettre en œuvre la politique monétaire du pays dont l'objectif principal est d'assurer la stabilité du niveau général des prix. Sans préjudice de cet objectif principal, la Banque Centrale du Congo soutient la politique économique générale du gouvernement.

## 4. Mission de la Banque Centrale

Voici les différentes fonctions de la Banque Centrale:

- Assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale<sup>20</sup>
- Détenir et gérer les réserves officielles de la République;
- Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement;
- Elaborer la réglementation et contrôler es établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers;
- Edicter les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères;
- Participer à la négociation de tout accord international comportant les modalités de paiement et en assurer l'exécution;
- Promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

## 5. Organisation et fonctionnement

Les organes de banque sont:

- Le Conseil de la Banque;
- Le Gouverneur ;
- Le collège des commissaires aux comptes.

Le conseil de la Banque est l'organe suprême qui a les pouvoirs, le plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la banque et en contrôler la gestion. Il est présidé par le gouverneur, en cas de l'absence ou d'empêchement de ce dernier; il est remplacé par le vice gouverneur. Composé de 7 membres: le gouverneur, le vice gouverneur, et 5 experts appelés administrateurs, les membres du conseil doivent jouir d'une intégrité morale reconnue. Ils sont

---

<sup>20</sup> Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo.

choisis en raison de leur compétence, qualification et expérience professionnelle en matières économiques, monétaire et financière;

### **Le gouverneur**

Le gouverneur dirige la banque, il prépare et met en œuvre des actes du conseil. Il est nommé pour un mandat de 5 ans et renouvelable et est assisté par un vice-gouverneur. Le gouverneur est éventuellement le vice-gouverneur assurent la gestion courante de la BCC. Les actes de gestion qu'ils posent sont soumis à l'examen des commissaires aux comptes qui exercent leur mission en collège.

### **Le collège des commissaires aux comptes**

Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un collège de trois commissaires aux comptes dont le travail consiste à certifier les états financiers de la BC et d'en faire rapport au président de la République, au gouvernement et au conseil de la Banque.

### **Généralités sur le FC**

Le franc congolais est une monnaie. Qu'est-ce qui est à l'origine de celui-ci?

#### *a) Origine de la monnaie*

A l'origine de la monnaie l'échange s'effectuait entre les biens eux-mêmes. C'est ce que nous appelons « le troc » pour dire un commerce qui consiste à échanger un bien contre un autre<sup>21</sup>. Dans cette logique, le troc présentait les difficultés énormes parmi lesquelles nous citons celles-ci:

---

<sup>21</sup> THAMBA, N, Monnaie & crédit LISC, ISS, Kinshasa, 2008-2009

-La lourdeur: lorsqu'il s'agit d'échanger un produit lourd, le déplacement pose des problèmes dans la mesure où cela nécessite de rencontrer la personne qui désire acquérir ce produit lourd en échange d'un autre bien dont on dispose.

-Problème lié à la coïncidence des besoins entre les coéchangistes. Le troc n'a lieu que lorsque celui qui veut vendre son bien rencontre un correspondant dont acheteur qui accepte de céder son bien en échange; Or, il est toujours difficile que cette coïncidence se réalise.

-Perte de temps et d'énergie. Le troc impose de contraintes ou difficultés car rechercher le coéchangiste pour céder son bien entraîne de perte de temps et d'énergie.

-Problème d'évaluation des biens à échanger. Le troc impose un problème lié à comparer les biens qui doivent faire l'objet d'échange. Ce qui entraîne des débats, des discussions et des incompréhensions.

Pour remédier à ces inconvénients du troc, les hommes ont inventé la monnaie. Et le commerce se réalise dans le cadre d'une économie monétaire.

### *b. Définition de la monnaie*

Mireille MAURI définit la monnaie comme étant un ensemble des valeurs matérialisées par des pièces de métal ou des billets de papier ayant cours légal, qui servent de moyen d'échange. Ex: Monnaie d'or, de cuivre, ou bronze, monnaie fiduciaire<sup>22</sup>.

Outre la monnaie est un instrument de paiement spécialisé accepté de façon générale par les membres de la communauté un règlement d'un achat, d'une prestation ou d'une dette...

---

<sup>22</sup> MAWI. Mireille, dictionnaire universel, Paris, 3 éditions, p.732

### *c. Fonction de la monnaie*

Elle exerce trois fonctions principales à savoir: la fonction d'intermédiaire dans les échanges, la fonction d'expression des valeurs et d'unité pour le calcul économique et la comptabilité, et enfin la fonction de réserve de valeur<sup>23</sup>.

### *d. Aperçu historique du Franc Congolais*

L'ancêtre du Franc Congolais actuel s'avère être le Franc Belge, monnaie nationale à cours légal en RDC à l'époque de la colonisation. Après l'accession de la RDC à la souveraineté nationale et internationale, c'est le FC qui fut accepté comme monnaie à cours légal jusqu'au 1971 où le Président MOBUTU l'a démonétisé en le remplaçant par le Zaïre monnaie. Suite à sa dévaluation, le Zaïre monnaie devient « Nouveau Zaïre» avant d'être de nouveau démonétisé pour être remplacé par le Franc Congolais actuel depuis le mois de mai 1977 avec la prise de pouvoir de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo, AFDL.

### *e. Situation actuelle du FC*

Le franc congolais est la monnaie nationale de la RDC. II a été mis en circulation le 30 juin 1998 après qu'il a été institué par Décret loi n°080 du 17 juin 1998 comme nouvelle monnaie ayant cours légal sur l'ensemble de l'espace national congolais en remplacement du Zaïre du Nouveau Zaïre.

Monnaie essentiellement fiduciaire, le franc congolais est Constitué de billet de 500FC, de 200FC, 100FC et de 50FC.

Les billets de 20FC et 10FC ne sont plus utilisés dans les grandes agglomérations comme Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi et Tshikapa. Cependant, ils ont libre cours dans certains coins du pays, notamment dans la ville de Kisangani, Bunia dans la province Orientale.

---

<sup>23</sup> THAMBA NKENGE, Alois, Economie politique, Cours IFASIC, Kinshasa, 2009



## **CHAPITRE III : ETUDE SUR L'INFLUENCE DE LA PUBLICATION DU TAUX DE CHANGE AUPRES DES CAMBISTES, DES MESSAGERIES FINANCIERES ET DES MICRO FINANCES**

Le présent chapitre constitue le socle de notre analyse. Il consiste à vérifier notre hypothèse selon laquelle « la publication du taux de change journalier par la BCC n'exerce pas toujours une influence favorable sur les opérateurs économiques. Pour des raisons purement lucratives, le jeu d'intérêt, la recherche primordiale du but lucratif ainsi que le dysfonctionnement du secteur bancaire congolais sont comptés parmi les facteurs qui amènent certains opérateurs économiques notamment les cambistes, des messageries financières et les micros finances à n'e pas appliquer toujours le taux officiel de change. Pourtant, il est publié régulièrement par les médias ».

Comme postulat est parti de notre préoccupation formulée comme suit :

- Quelle influence la publication du taux de change journalier par la BCC exerce-t-elle sur les milieux d'affaire des opérateurs économiques de Kinshasa plus précisément les cambistes, les messageries financières et les micros finances ?

Pour vérifier notre hypothèse, nous avons organisé des échanges et entretiens avec ces opérateurs qui opèrent dans le secteur du cambisme, de messageries financières et de micro finance.

Avant de présenter les données proprement dites de nos entretiens, nous donnons les objectifs de nos entretiens.

### **3.2. Objectifs des entretiens**

Les échanges et entretiens que nous avons eus avec des opérateurs des bureaux de change (cambistes, des messageries financières et les micros finances) ont eu pour objectif de :

- Collecter les données ou recueillir les informations sur la manière dont les opérateurs économiques perçoivent le message journalier de la BCC ;
- Vérifier notre hypothèse

### **3.3. Protocole méthodologique**

Pour toute recherche qui nécessite une descente sur terrain, il est recommandé au chercheur de présenter la démarche empruntée, car la validité des résultats en dépend.<sup>24</sup>

Pour ce qui nous concerne, il est question de présenter ici, la population interviewée, la technique de recueil des informations, la durée et les données de nos entretiens.

#### *1. La population interviewée*

La population est l'univers concerné par l'enquête,<sup>25</sup> elle est constituée des unités ou éléments appelés « individus ».

Lorsque la population est finie, l'étude ne pose pas de problème car chaque unité est analysée. Par contre, lorsqu'il s'agit d'une population infinie, il importe de constituer un échantillon ou sous ensemble de la population qui sera analysé.

Après analyse, les résultats de l'échantillon seront généralisés à l'ensemble de la population grâce aux techniques de l'inférence statistique.<sup>26</sup>

En ce qui nous concerne, la population est constituée des opérateurs économiques des milieux d'affaires de Kinshasa. Nous avons retenu deux opérateurs cambistes. Il s'agit des bureaux de change « le château » de la Gombe que nous considérons comme le plus important en termes de manipulation de flux monétaire et

---

<sup>24</sup> GRAWITZ, M., *Méthodes en sciences sociales*, Paris, 1991, p.43

<sup>25</sup> HAINAUT, D., *introduction à la recherche pédagogique*, Bruxelles, 1987, p.31

<sup>26</sup> *Idem*

financière, un opérateur de la messagerie financière plus précisément la société financière et de commerce, un opérateur de micro finance à savoir l'institution FINCA.

#### 4° Durée des entretiens

Les échanges avec nos interlocuteurs ont duré deux mois soit allant d'août à septembre 2011. Ils se sont déroulés à Kinshasa où évoluent les opérateurs, les unités de la population concernée par notre étude à savoir les cambistes de « le château », la messagerie financière « SOFICOM » et la micro finance « FINCA ».

#### 5° Techniques de collecte des données

En vue de recueillir les informations nécessaires sur notre travail, nous avons recouru aux techniques d'entretiens.<sup>27</sup> Grâce à elles, nous avons organisé des échanges fructueux sur l'influence que la publication de taux de change exerce auprès des opérateurs économiques plus précisément les cambistes de « le château », les messageries financières dont SOFICOM et les micros finances notamment FINCA.

### **3.4. Présentation et traitement des données**

Avant de présenter les données de notre recherche, nous allons identifier les interlocuteurs que nous avons interrogés.

#### **3.4.1. Identification des personnes interrogées**

Pour recueillir les informations en rapport avec notre travail, nous avons eu à échanger avec les interlocuteurs ci-après :

---

<sup>27</sup> MUCCHELLI, R, Enquête par questionnaire, Paris, Dalloz, 1985, p.18

a) Pour les cambistes

Nous avons organisé des échanges avec :

- Monsieur Jeanmpy Kashala et
  - Monsieur Kas Kasongo
- Monsieur Jeampy Kashala

Il est cambiste depuis 1987 à Kinshasa. Il a commencé ses affaires de cambiste à Lemba Terminus avant d'atteindre la Gombe (le château) via quartier Matonge sur Oswhe. Il est gradué en sciences commerciales et financières de l'Institut Supérieur de Commerce. Il est marié et père de sept enfants.

Il est en même temps le rapporteur de la corporation des cambistes de la Gombe.

- Monsieur Kas Kasongo

Il exerce le métier de cambiste depuis 1998. C'est à Bandal Kimbondo qu'il commençait son commerce sur les opérations de change. Il est gradué en sciences de l'information et de la communication de Kinshasa. Il est encore célibataire.

b) Pour les messageries financières : SOFICOM

Nous avons interviewé Monsieur Hadj ILHAL. Il est responsable des opérations de change à SOFICOM. Il a une grande expérience en matière d'opérations d'envoi et réception des fonds.

c) Pour la micro finance « FINCA »

Pour la FINCA, nous avons échangé avec Monsieur Beaudouin Kamasa BINGA, chargé de crédit. Il nous épaulé de la nécessité et des conditions d'application ou non du taux de change officiel.

### **3.4.2. Les données recueillis à l'issue de nos échanges**

Nos échanges avec nos interlocuteurs ont tourné autour des points suivants :

- Information sur le taux de change publié par la BCC ;
- Influence de la publication du taux de change sur les activités des opérateurs interrogés
- Critiques sur la communication de la BCC en matière de taux de change (pas de suivi)

#### **3.4.2.1. Information sur le taux de change publié par la BCC**

Au cours de nos entretiens, nos interlocuteurs nous ont signalé que l'information sur le taux de change est publiée de façon régulière par la presse. Il existe d'ailleurs un service de relations publiques au niveau de toute entreprise organisée qui est en contact direct avec les services de change de la BCC.

A ce sujet, nos entretiens ont montré qu'il n'y a aucun déficit informationnel en rapport avec la publication du taux de change.

##### **a) A travers la Radio et Télévision**

En général, la BCC recourt à la Radiotélévision nationale congolaise et tous les autres médias audiovisuels privés pour diffuser chaque jour l'évolution du taux de change.

Les cambistes, les messageries financières ainsi que les micros finances reçoivent les nouvelles qui sont tenues, en principe, à appliquer.

### 3.4.2.2. Influence de la publication du taux de change sur les activités des opérateurs interrogés

En principe, la BCC publie le taux de change pour éviter les dérapages dans le comportement économique. Ceci permet de ne pas appliquer un taux différent que celui de la BCC en fonction de la situation économique et monétaire du pays.

#### 1° Effets de la publication du taux de change

Une fois publié, le taux de change entraîne des effets théoriques et pratiques.

- Sur le plan théorique

Des opérateurs bénéficient d'un indicateur qui permettra d'assurer la convertibilité de la monnaie nationale le FC en toute autre devise. C'est ainsi que, théoriquement, le taux officiel de change est celui qui est d'application dans les milieux d'affaires économiques et financières.

- Sur le plan pratique

Les opérateurs n'appliquent pas toujours le taux de change de la BCC. Car, ils sont influencés par plusieurs facteurs et forces qui ne les permettent pas de l'appliquer.

Parmi ces facteurs qui empêchent l'application de ce taux, nous citons ce qui suit :

- L'esprit mercantiliste

Lorsque le taux officiel ne facilite pas la réalisation des profits attendus par des opérateurs, ceux-ci vont se réserver à l'appliquer. Cet esprit mercantiliste traduit le jeu d'intérêt, la recherche du profit ou de gain tiré de la différence entre le taux de la BCC et celui du marché.

- La mauvaise gestion de la monnaie et de la production  
Dans ce cas, les opérateurs accusent :

Le système bancaire congolais qu'ils considèrent comme dysfonctionnel. Le manque de suivi du taux ni des sanctions infligées aux opérateurs qui violent l'application du taux officiel. Dans ce chapitre, nos interlocuteurs ont soutenu que certains opérateurs bancaires ainsi que l'autorité monétaire sont eux-mêmes à la base du dérapage du taux de change. Car, en injectant une grande masse monétaire (FC) en circulation en échange contre les devises, les opérateurs concernés provoquent la hausse du prix de devise en termes de FC. Ceci est à la base du non application du taux officiel.

La faiblesse de la production peut être à la base de la contraction des avoirs extérieurs suite à la baisse des recettes des exportations. Ce qui rend instable la monnaie nationale qui peut jusqu'à développer le recours au taux de change non officiel. L'érosion monétaire entraînera la forte demande des devises et donc les dérapes du taux de change.

## 2° Influence de la publication du taux de change par la BCC

Au cours de nos entretiens, nous avons constaté, malgré l'absence du déficit informationnel en matière de l'évolution du taux de change journalier, que l'influence exercée sur les affaires des opérateurs économiques n'est pas toujours favorable.

Certains de nos interlocuteurs surtout ceux de la messagerie financière et les cambistes ont signalé que l'application du taux officiel publié permet d'améliorer les affaires. Le taux officiel est conforme à la norme et aux objectifs de la politique de la BCC, gestionnaire officiel de la monnaie. L'application de ce taux, permettent de protéger les clients (consommateurs) ou les marchés et le rendement des opérations des agents économiques eux-mêmes. Ce taux assure l'équilibre entre les acheteurs et les vendeurs des devises.

- Faible stimulation des profits opérés

D'après nos interlocuteurs, le taux officiel n'influence pas toujours favorablement les affaires. Les profits espérés ne sont pas grandement stimulés. C'est pourquoi il y a recours au taux non officiel.

### 3.4.2.3. Critiques et suggestions sur la publication du taux de change

#### a) *Points forts*

- La publication du taux de change auprès des opérateurs économiques étudiés à savoir les cambistes, les messageries financières et les micros finances est régulière et permanente grâce aux médias télévisés.

Le déficit informationnel est marginalisé.

- Grâce à cette publication, certains opérateurs sont informés sur le taux à appliquer dans le cadre de leurs opérations commerciales et financières.

b) Les dérapages qui se justifient par le refus de certains opérateurs dans l'application du taux officiel se traduisent par la mauvaise gestion de la monnaie FC pour l'autorité monétaire (BCC), le dysfonctionnement du système bancaire congolais, le manque de suivi et contrôle par la BCC.

La mauvaise foi de certains opérateurs économiques animés par l'esprit surtout mercantiliste dans l'exercice de leurs opérations bafouant ainsi le recours au taux officiel dans leurs transactions.

#### c) *Suggestions*

De ce qui précède, nous proposons ce qui suit :

- Aux responsables de la BCC et
- Aux opérateurs économiques interrogés.



- Aux Responsables de la BCC

Nous proposons d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès des opérateurs économiques pour les amener à appliquer obligatoirement le taux officiel de change dans leurs opérations

Sanctionner sévèrement les récalcitrants par le retrait de leur licence d'exploitation ou par le paiement de pénalités importantes ; faire le suivi et contrôle strict sur l'application du taux de change.

- Aux opérateurs économiques concernés

Nous leurs proposons d'appliquer effectivement le taux officiel pour promouvoir leurs intérêts financiers mais aussi les intérêts du public ou du marché.

### **3.5. Interprétation des résultats de nos entretiens**

A l'issue de nos entretiens, il se dégage ce qui suit :

- Tous les opérateurs interrogés sont informés de l'évolution journalière du taux de change. Il n'y a aucun déficit informationnel sur le taux officiel de change.
- Malgré cette connaissance, il y a toujours certains opérateurs qui n'appliquent pas ce taux. Ceci, pour des raisons diverses dont l'esprit mercantiliste qui les anime, la mauvaise foi des opérateurs, le manque de suivi, de contrôle et de sanctions infligées à l'endroit des opérateurs récalcitrants
- Ceci justifie ainsi l'influence faible ou presque inexistante de la publication de ce taux de change sur les activités des opérateurs économiques.

Ce qui ne s'écarte pas de l'idée exprimée à travers notre hypothèse que nous arrivons à valider.

## CONCLUSION

Notre étude a porté sur l'influence de la publication du taux de change du FC par la BCC sur les milieux d'affaires de Kinshasa en l'occurrence aux cambistes, aux micros finances et aux messageries financières.

A l'issue de notre étude, nous sommes à mesure de porter un jugement sur l'influence exercée par cette publication sur les opérations des cambistes de « le château », les micros finances dont « FINCA » et les messageries financières dont la SOFICOM.

En élaborant ce travail, notre préoccupation a tourné au tour de la question de recherche suivante: quelle influence la publication du taux de change journalier par la BCC exerce-elle sur les affaires des cambistes dont ceux de « le château », des micros finances dont celles de la FINCA et les messageries financières dont celle de la SOFICOM.

Nous avons formulé l'hypothèse suivante : la publication du taux de change journalier par la BCC n'exerce pas toujours une influence favorable sur les opérateurs économiques. Pour des raisons purement mercantilistes ou lucratives, le jeu d'intérêt, la recherche primordiale du but lucratif ainsi que le dysfonctionnement du secteur bancaire congolais sont comptés parmi les facteurs qui amènent certaines opérateurs à ne pas appliquer toujours le taux officiel de change. Ceci est valable pour les cambistes, les messageries financières et les micros finances.

Pour bien mener notre étude, nous l'avons subdivisée en trois chapitres. Le premier a défini les concepts de base et circonscrit notre cadre théorique. Le deuxième a présenté la BCC et la monnaie FC. Le troisième qui est le dernier a étudié l'influence de la publication du taux de change officiel sur les opérateurs concernés.

Nous avons recouru aux entretiens avec les responsables concernés de la FINCA, de la SOFICOM et des cambistes de « le château » pour recueillir leurs points. Tout au long de nos entretiens. Nous avons constaté qu'il n'y a aucun déficit informationnel sur la publication du taux de change. Malgré cela, les opérateurs n'appliquent pas toujours le taux officiel pour satisfaire, l'esprit mercantiliste.

A cela, nous ajoutons la mauvaise foi de certains d'entre eux, l'absence de suivi et contrôle par la BCC ainsi que le dysfonctionnement du système bancaire. C'est pourquoi, nous avons proposé notamment aux responsables de la BCC d'organiser de campagnes de sensibilisation et de sanctionner sévèrement des opérateurs récalcitrants qui refusent d'appliquer le taux officiel pour régler leurs opérations commerciales et financières.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. OUVRAGES

1. GRAWITZ, M, *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1971,
2. HAINAUT, D., *Introduction à la recherche pédagogique*, Bruxelles, 1987.
3. MABI MULUMBA, *Dérivés d'une gestion prédatrice de la monnaie*, Kinshasa, Lokole, 2000.
4. Moles, D, *Théorie structurale de la communication et société*, éd. Masson, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, 1981.
5. MUCCHELLI, R, *Enquête par questionnaire*, Paris, Dalloz, 1985, p.18
6. Van PELT (N), *Vivez et communiquez*, éd. Safeliz, Madrid, 1997,

### II. Dictionnaire et autres Documents

1. Loi n'005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo.
2. MAURI. Mireille, dictionnaire universel, Paris, 3 éditions.
3. Rémy REIFFEL, *Dictionnaire critique de la communication*, tome 2, Larousse, 1993, p.1109

### III. Cours

1. EKAMBO DUASENGE (JC), *Théories de la communication*, cours de 3<sup>ème</sup> graduat, IFASIC, Kinshasa, 2010-2011
2. EKAMBO DUASENGE (J.C), *Information et communication*, cours de 2<sup>ème</sup> graduat, IFASIC, Kinshasa, 2009-2010
3. LUKUNKU, MULAMBA, Vincent, *Linguistique Générale*, Cours de I graduat, IFASIC, Kinshasa, 2008-2009.
4. MBELOLO Ya MPIKU, *Expression orale et écrit*, cours de premier graduat, IFASIC, Kinshasa, 2008-2009
5. MUPAPA Say (M), *Psychologie sociale*, Cours de 2<sup>ème</sup> graduat, IFASIC, Kinshasa, 2008-2009
6. THAMBA NKENGE, Aloïs, *Economie politique*, Cours IFASIC, Kinshasa, 2009

7. THAMBA, N, Monnaie & crédit LISC, ISS, Kinshasa, 2008-2009

#### **IV. TFC & MEMOIRE**

1. BOSENGE, MBANZE, Patrick, Pratique de la communication globale au sein de Banque Centrale, Mémoire IFASIC, Kinshasa, 2002.
2. IZAMI BOWANZALE, E., *L'apport de la communication dans l'amélioration des attitudes et comportements des contribuables. Cas de la Direction Générale de contribution*, TFC IFASIC, Kinshasa, 2007

#### **V. ENTRETIENS**

1. BAUDOUIN KAMASA B., (Chargé de crédit), entretien du 11/09/2011 à Kinshasa.
2. Hadj IL HAL, (Responsable des opérations de change à la SOFICOM), entretien 6/09/2011 à Kinshasa.
3. KASONGO, Bruno, *cambiste chez le château*, entretien du 23/05/2011 à Kinshasa.
4. KAYEMBE WA KAYEMBE, (Directeur général de la politique monétaire de la RDC), entretien du 31/07/2011 à Kinshasa.

## Table des Matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1. PROBLEMATIQUE .....	1
2. HYPOTHESE .....	4
3. METHODOLOGIE ET TECHNIQUES .....	4
4. INTERET DU SUJET .....	4
5. DELIMITATION .....	5
6. CANEVAS DU TRAVAIL.....	5
<b>CHAPITRE I : CONCEPTS DE BASE ET CADRE THEORIQUE .....</b>	<b>6</b>
Section 1. Cadre conceptuel (concept de base).....	6
I.1. Généralités .....	6
I.2. Schéma de la communication .....	8
I.3. Typologie de la communication.....	9
1.1.4. Fonctions de la communication .....	13
1.1.5. Processus de communication .....	16
1.1.6. Déficit informationnel .....	16
1.2. NOTION SUR LE TAUX DE CHANGE.....	17
1.2.1. Définition .....	17
1.2.2. Expression du Taux de Change .....	17
1.2.3. Le taux d'achat et de vente .....	18
1.3. Opérations commerciales et financières .....	18
1.3.1. Définition .....	18
1° Les cambistes .....	19
2° Les Micros finances .....	20
3° Messageries financières .....	20
1.4. But mercantiliste ou lucratif.....	20
Section 2: Cadre théorique, la communication monétaire.....	21
2.1. Aperçu général .....	21

2.2. L'essentiel de la théorie des effets de Joseph Klapper. ....	21
---	----

**CHAPITRE II: PRESENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO** ..... 23

1. Historique de la banque centrale du Congo.....	23
1.1. La Banque du Congo — Belge et le privilège d'émission....	23
1.2. La banque centrale du Congo-Belge et du Rwanda-Urundi	24
1.3. Le conseil monétaire de la République démocratique du Congo .....	26
1.4. La Banque Nationale du Congo.....	27

**CHAPITRE III : ETUDE SUR L'INFLUENCE DE LA PUBLICATION DU TAUX DE CHANGE AUPRES DES CAMBISTES, DES MESSAGERIES FINANCIERES ET DES MICRO FINANCES** ..... 33

3.2. Objectifs des entretiens .....	33
3.3. Protocole méthodologique .....	34
3.4. Présentation et traitement des données .....	35
3.4.1. Identification des personnes interrogées .....	35
3.4.2. Les données recueillis à l'issue de nos échanges .....	37
3.4.2.1. Information sur le taux de change publié par la BCC..	37
3.4.2.2. Influence de la publication du taux de change sur les activités des opérateurs interrogés .....	38
3.4.2.3. Critiques et suggestions sur la publication du taux de change.....	40
3.5. Interprétation des résultats de nos entretiens .....	41

**CONCLUSION** ..... 42

**BIBLIOGRAPHIE** ..... 44

**Table des Matières** ..... 46